

## Information sur l'audition

Objet de l'audition : **Regroupement des ordonnances sur le blanchiment d'argent de la FINMA**

Projet d'Ordonnance sur le blanchiment d'argent et son rapport explicatif

Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet de la nouvelle Ordonnance sur le blanchiment d'argent

Délai de réponse : **12 juillet 2010**

Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA  
Arnaud Beuret  
Einsteinstrasse 2  
CH-3003 Berne

ou

[aml@finma.ch](mailto:aml@finma.ch)

Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (courriel ou support de données électronique) de la prise de position.

Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.

Questions complémentaires : Arnaud Beuret  
Tel. 031 327 94 62  
[arnaud.beuret@finma.ch](mailto:arnaud.beuret@finma.ch)

Léonard Bôle  
Tel. 031 327 94 53  
[leonard.bole@finma.ch](mailto:leonard.bole@finma.ch)

Contact médias : Tobias Lux  
Tel. 031 327 91 71  
[alain.bichsel@finma.ch](mailto:alain.bichsel@finma.ch)